



Bureau  
du  
Conseil Général

## COMMUNE DE BOFFLENS

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 29 MARS 2021

PV

Selon l'ordre du jour suivant :

1. **Appel**
2. **Assermentations s'il y a lieu**
3. **Acceptation du procès-verbal de la séance du 14.12.2020**
4. **Préavis n°01/2021 « Révision du règlement général de police »**
5. **Préavis n°02/2021 « Révision du règlement communal sur la gestion des déchets »**
6. **Communications de la Municipalité**
7. **Divers et propositions individuelles**

Philippe Monnard, le Président du Conseil, ouvre la séance à 20h03.

### 1. Appel

Le quorum est atteint. Il y a 31 présents, 8 absents et 7 personnes se sont excusées.

### 2. Assermentations s'il y a lieu.

Personne ne se fait assermenter.

### 3. Approbation du PV provisoire du 14 décembre 2020

Nicolas Descombes demande de spécifier au point 6 que les travaux concernent: "l'éclairage public".

Le Conseil accepte. Le procès- verbal est accepté avec modification.

### 4. Préavis n°01/2021 « Révision du règlement général de police »

Philippe Monnard, le Président, passe la parole à Kilian Rustichelli, Municipal. Il lit le préavis n°01/2021.

Philippe Monnard, le Président, passe la parole à Bastien Brandt, rapporteur de la Commission des règlements. Il lit le rapport de la Commission. Il propose au Conseil d'accepter le préavis municipal n° 01/2021.

Le Président, Philippe Monnard, donne la parole au Conseil.

Géraldine Brügger propose deux modifications. Elle propose d'ajouter à l'article 59 le nom de la place public "Sur Chaumy", et à l'article 65.4 "Travaux agricoles et le chant du coq".

En ce qui concerne la suggestion pour l'article 59, Kilian Rustichelli souligne que la juriste cantonale lui a conseillé de rester général plutôt que d'être spécifique. Ceci évite de devoir modifier le règlement au cas où l'espace public évolue.

En ce qui concerne la suggestion pour l'article 65.4, Kilian Rustichelli précise qu'il existe un article qui stipule la tolérance envers les travaux agricoles. Quant à la remarque du chant du coq, il propose au conseil de s'exprimer sur l'ajout.

La parole n'étant pas demandée, le Président, Philippe Monnard, soumet le préavis municipal n°01/2021 avec modification. Une seule personne accepte. Il soumet le préavis municipal n°01/2021, soit le règlement de police sans modification, à la votation. Le Conseil accepte avec 1 avis contraire. Le préavis municipal n°01/2021 tel que présenté par la municipalité est adopté.

## **5. Préavis n°02/2021 « Révision du règlement communal sur la gestion des déchets »**

Philippe Monnard, le Président, passe la parole à Kilian Rustichelli, Municipal. Il lit le préavis municipal n°02/2021.

Philippe Monnard, le Président, passe la parole à Bastien Brandt, rapporteur de la Commission des règlements. Il lit le rapport de la Commission. Il propose au Conseil d'accepter le préavis municipal n°02/2021.

Le Président, Philippe Monnard, donne la parole au Conseil.

Romain Lachat relève que le chapitre 4 article 17 alinéa 2B réfère à des horaires prescrits alors qu'il n'existe pas d'horaires sauf pour la benne à verre. Kilian Rustichelli souligne que l'article permet à l'avenir d'en instaurer.

La parole n'étant pas demandée, le Président, Philippe Monnard, soumet le préavis municipal n°02/2021 à la votation. Le conseil accepte le préavis municipal n°02/2021 à l'unanimité.

## **6. Communications de la Municipalité**

Philippe Monnard, le Président, passe la parole à la Municipalité.

Christophe Mégroz, Municipal, a deux informations:

- le compost est vidé. Il rappelle que les branchages ne vont pas au compost.
- la réfection de la route Bofflens-Agiez est annoncée pour l'année prochaine. Une seule opposition a été faite. Elle sera levée d'ici peu.

Magali Descombes, Syndic, fait un point sur l'eau:

- Les travaux avancent. La nouvelle station devrait être opérationnelle d'ici juin.

## 7. Divers et propositions individuelles

Philippe Monnard, le Président, passe la parole au Conseil.

Claude-Alain Sordet relève deux points:

- le tas de branchages est important, il sera sans doute nécessaire d'en broyer une partie.
- des personnes n'habitant pas dans le village viennent déposer des branchages.

Christophe Mégroz, Municipal, est conscient du problème. Il invite les habitants à dénoncer les gens de l'extérieur du village qui utilisent le compost ou le tas de branchages communal.

Roselyne Risse souligne qu'il n'est pas facile d'interpeller les gens ni de les dénoncer.

Kilian Rustichelli, Municipal, rappelle que l'assermentation d'une personne responsable pour l'implémentation des règlements des déchets permettra de faire face. Chargée de dénoncer et d'émettre des amendes d'ordre dans le cas du flagrant délit, la personne en question dissuadera, par sa présence, à commettre des incivilités.

Nathalie Lachat propose de mettre davantage de panneaux qui rappellent que l'utilisation des lieux est strictement réservée aux habitants de Bofflens. André Egger relève qu'il y avait des panneaux. Magali Descombes affirme que des nouveaux panneaux sont en cours de fabrication.

Magali Descombes rappelle qu'il y a eu une étude pour clôturer ces lieux. Or, cela s'avère un investissement trop important. Elle rappelle que le projet de déchetterie avec horaires a été reporté à cause du Covid. Imposer, provoquer la rencontre et l'attroupement en temps de distanciation sociale n'est point envisageable.

Géraldine Brügger demande des renseignements concernant la finition des travaux publics.

Elle demande quand les trous à gauche de son jardin et à côté du local des pompiers seront bouchés.

Christophe Mégroz, Municipal, explique que celui à côté de son jardin servira peut-être pour un éclairage public. Quant à celui à côté du local des pompiers, il sera bientôt bouché.

Vincent Monnier soulève qu'il y a des plates bandes dont une à côté de sa ferme qui n'ont pas été remises en état après les travaux. Au vu des cailloux, il suggère de gratter une couche et d'amener du terreau pour une remise en état. Olivier Pittet se joint à son avis.

Christophe Mégroz dit faire le nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôture la séance à 20: 46.

Le président du Conseil

Ph. Monnard

La secrétaire :

I. Debruyne